СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИТЕ ОБЩНОСТИ

TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS DOMSTOL GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN EUROOPA ÜHENDUSTE KOHUS ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES CÚIRT BHREITHIÚNAIS NA gCÓMHPHOBAL EORPACH CORTE DI GIUSTIZIA DELLE COMUNITÀ EUROPEE EIROPAS KOPIENU TIESA



LUXEMBOURG

EUROPOS BENDRIJŲ TEISINGUMO TEISMAS AZ EURÓPAI KÖZÖSSÉGEK BÍRÓSÁGA

EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS DOMSTOL

IL-QORTI TAL-ĞUSTIZZJA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI WSPÓLNOT EUROPEJSKICH
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS
CURTEA DE JUSTIŢIE A COMUNITĂŢILOR EUROPENE
SÚDNY DVOR EURÓPSKYCH SPOLOČENSTIEV
SODIŠČE EVROPSKIH SKUPNOSTI
EUROOPAN YHTEISÖJEN TUOMIOISTUIN

Presse et Information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE nº 17/07

27 février 2007

* * *

VISITE À LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ÉTAT FRANÇAIS

Une délégation de sept Membres du Conseil d'État français, conduite par son Vice président, M. Jean-Marc Sauvé, a effectué une visite officielle à la Cour de justice des Communautés européennes, les 26 et 27 février 2007. La délégation a été accueillie par M. Vassilios Skouris, Président de la Cour de justice, ainsi que par M. Yves Bot, Avocat général à la Cour, M. Jean-Claude Bonichot, Juge à la Cour et M. Roger Grass, Greffier de la Cour.

Une table ronde a été organisée le premier jour de la visite, avec la participation de M. le Président de la Cour de justice ainsi que de Membres de la Cour de justice, sur "La responsabilité de l'État du fait du non-respect de ses engagements communautaires" et sur "La conciliation entre le respect des engagements communautaires de la France et le respect des principes constitutionnels en droit interne (récent arrêt Arcelor)".

Le deuxième jour de la visite, la délégation a pris part à une séance de travail sur les procédures devant la Cour.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des relations constantes et étroites que la Cour de justice entretient avec les juridictions suprêmes des États membres.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Langues disponibles : FR

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Marie-Christine Lecerf

Tél: (00352) 4303 3205 Fax: (00352) 4303 3034